



DÉLIBÉRATION 2018-15

SYNDICAT MIXTE OUVERT « NORD-PAS-DE-CALAIS NUMÉRIQUE »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Affectation du résultat 2017 Budget principal

Le six juin deux mille dix-huit, le comité syndical du Syndicat mixte ouvert Nord-Pas de Calais numérique s'est réuni dans les locaux du Conseil départemental du Pas-de-Calais à Arras, sur convocation en date du trente et un mai deux mille dix-huit, sous la présidence de Monsieur Christophe COULON.

Présents (12) : Monsieur Charles BAREGE, Monsieur Christophe COULON, Madame Annie DEFOSSE, Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Madame Martine FILLEUL, Monsieur Mickaël HIRAUX, Monsieur Anthony JOUVENEL, Madame Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Monsieur Luc MONNET, Madame Maïté MULOT-FRISCOURT, Monsieur Gérard PHILIPPE, Madame Anne VANPEENE

Excusés (8) : Monsieur Nicolas BERTIN, Monsieur Salvatore CASTIGLIONE, Monsieur Alain DELANNOY, Monsieur Guillaume DELBAR, Monsieur André FIGOUREUX, Monsieur Jean-Marc GOSSET, Monsieur Claude PRUDHOMME, Monsieur Alexis SALMON

Pouvoirs (4) : Monsieur Nicolas BERTIN à Monsieur Gérard PHILIPPE, Monsieur Salvatore CASTIGLIONE à Monsieur Anthony JOUVENEL, Monsieur Guillaume DELBAR à Monsieur Christophe COULON, Monsieur Jean-Marc GOSSET à Monsieur Luc MONNET

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut valablement délibérer.

Le comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Budget primitif 2017 voté le 03 janvier 2017,

Vu l'instruction comptable M14,

CONSIDERANT

- Que le compte administratif 2017 est conforme au compte de gestion 2017,
- Que le compte administratif 2017 a été adopté,
- Que le compte administratif 2017 présente les caractéristiques suivantes :

1/ Détermination du résultat de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement	947 022.38 €
Recettes de fonctionnement	1 379 771.53 €
Excédent de fonctionnement	432 749.15 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	365 813.37 €
Résultat à affecter	798 562.52 €

2/ Détermination du besoin de financement de la section d'investissement :

Dépenses d'investissement	2 782 071.58 €
Recettes d'investissement	4 571 305.33 €
Excédent d'investissement	1 789 233.75 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	-400 005.29 €
Résultat d'investissement cumulé	1 389 228.46 €

Le résultat d'exécution du budget principal s'élève ainsi à 2 187 790.98 €

Après en avoir délibéré,

DECIDE

D'affecter le résultat 2017 selon l'affectation suivante :

Chapitre 002 (Recettes) Résultat de fonctionnement reporté	108 063.04 €
Article 1068 (Recettes) Autres réserves	690 499.48 €
Chapitre 001 (Recettes) Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 389 228.46 €

Adopté par :

- Voix pour : 16
- Voix contre : 0
- Abstentions : 0
- Nombre d'élus participant au vote : 16

Pour extrait conforme :

Le Président du Syndicat mixte,

Christophe COULON



Transmis au contrôle de légalité le

[Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.](#)